

Appui à l'élaboration de listes de plantes de remplacement (PR) aux plantes exotiques envahissantes (PEE) en France métropolitaine

Pourquoi proposer des PR aux PEE?

Les PEE sont des plantes indésirables souvent d'origine horticole qui:

- malgré cela continuent à être proposées (produites et vendues) et demandées (utilisées et introduites) par les acteurs et les professionnels du végétal
→ elles ont des intérêts positifs
- par conséquent doivent être contrôlées jusqu'à parfois élimination totale des populations laissant ainsi un sol nu nécessitant un couvert végétal
→ elles ont des impacts négatifs

Des PR doivent être proposées à leur place:

- au niveau de la demande (consommateurs/aménageurs et gestionnaires/restaurateurs)
- dans les chantiers ((re)végétalisation/plantation)
- auprès des prescripteurs (AMOA/AMOE, conseillers/concepteurs comme architectes paysagistes et botanistes écologues)



Utilisation de *Cortaderia selloana*



Eradication de *Reynoutria japonica*

Quels contextes de remplacement?

AMENAGEMENT PAYSAGER (parcs, jardins, ronds-points, etc.)

- Utilisation de PEE à remplacer
- Création d'un paysage désiré
- Proposer des plantes qui répondent à un usage (fournir une qualité)
- Éviter introduction initiale d'une nouvelle PEE

- « Gammes végétales » de plantes
« alternatives »
- Peuplements monospécifiques (1 à 3)
- Principalement milieux anthropisés

- Plan biodiversité & Codes de conduite

RESTAURATION ECOLOGIQUE (berges, dunes, landes, etc.)

- Éradication de PEE à remplacer
- Réhabilitation d'un écosystème endommagé
- Proposer des plantes qui répondent à une fonction (retrouver un état)
- Éviter réintroduction spontanée d'une ancienne PEE

- « Palettes végétales » de plantes de
« substitution »
- Communautés diversifiées (3 à 10)
- Principalement milieux naturels

- Règlement européen & Stratégie nationale

LISTES OUVERTES ET LARGES DE PLANTES DE REMPLACEMENT

(formalisation d'un lexique)

CAS PAR CAS

Possibilité d'aménagement paysager (créer un site) sur un site avec PEE (ex. infrastructure)
Possibilité de restauration écologique (réhabiliter un site) sur un site sans PEE (ex. carrière)

Quelles PEE faut-il remplacer?

AMENAGEMENT PAYSAGER

Remplacer des PEE utilisées

- **PEE réglementées (la totalité utilisées):**
 - > elles sont interdites d'utilisation
 - > donc besoin de solutions
 - > car utilités réelles et utilisations malencontreuses

Exemples: plantes aquatiques, etc.
- **PEE non-réglémentées:**
 - > elles ne sont pas interdites d'utilisation
 - > mais tendances et responsabilités écologistes
 - > et précaution, anticipation et innovation

Exemples: arbre aux papillons, herbe de la pampa, etc.



Myriophyllum aquaticum

RESTAURATION ECOLOGIQUE

Remplacer des PEE éliminées

- **PEE réglementées (une partie éliminées):**
 - > prioritaires car obligations réglementaires
 - > quelques-unes (présentes et éradiquées) ont besoin de restauration suite à intervention de gestion

Exemples: séneçon en arbre, ailante glanduleux, etc.
- **PEE non-réglémentées:**
 - > moins prioritaires mais invasives avérées répandues
 - > quelques-unes (présentes et éradiquées) ont besoin de restauration suite à intervention de gestion

Exemples: renouées asiatiques, etc.



Baccharis halimifolia

Quelles PR faut-il proposer?

PLANTES SAUVAGES INDIGENES D'ORIGINE LOCALE

- **Avantages:**
 - > Risque d'invasion: espèces adaptées, co-évoluées, diversifiées, pas avantagées, bénéfiques, etc. avec tendance actuelle
- **Inconvénients:**
 - > Niveau de production: récoltes locales et régulières en nature, productions compliquées, choix faibles, référentiel technique, cahier des charges, filière en cours de construction
- **Applications:**
 - > Espèces à privilégier dans tous les cas
 - > Aménagement paysager et restauration écologique



*Exemple de la marque collective « végétal local »
de l'OFB avec les CBN*

PLANTES EXOTIQUES NON-ENVAHISSANTES

- **Avantages:**
 - > Niveau de production: germinations élevées, croissances rapides, stocks importants, coûts attractifs, performances uniques, variétés possibles, catalogues complets, etc. avec exotisme apprécié
- **Inconvénients:**
 - > Risque d'invasion: analyse des risques, en lien avec changement climatique (évolution des conditions) et introductions répétées (pression de diaspores)
- **Applications:**
 - > Espèces à employer avec parcimonie
 - > Aménagement paysager en milieux urbains ou avec performances uniques



*Exemple des analyses du risque phytosanitaire
de l'OEPP*

Quels critères de sélection?

AMENAGEMENT PAYSAGER

- Espèces indigènes locales ou espèces exotiques non-envahissantes
- Mêmes exigences (habitat: climat, sol, luminosité, humidité, acidité, etc.)
- Mêmes propriétés (usage: parterre, couvre-sol, arbuste, arbre, grimpant, oxygénant, etc.)
- Mêmes morphologies (structure: taille, port, forme, couleur, etc.)
- Même genre ou famille (taxonomie)
- Etc.

RESTAURATION ECOLOGIQUE

- Espèces indigènes locales
- Espèces communes/ordinaires/représentatives/rustiques (non patrimoniales/menacées/protégées/rares)
- Espèces pionnières à croissance rapide et développement dense (« priority effect », compétition)
- Espèces diversifiées fonctionnellement et phylogénétiquement (« diversity effect », résistance)
- Mêmes exigences écologiques (adaptation: ouvert/fermé, sec/humide, etc.)
- Espèces résistantes à l'allélopathie
- Etc.

POUR LES DEUX

- Disponibles sur le marché horticole
- Abordables dans les coûts
- Non dominatrices/compétitives
- Aucun risque environnemental (déséquilibre, surreprésentation, etc.)

- Aucun risque sanitaire (toxicité, allergie, brûlure, etc.)
- Résistantes aux maladies et aux ravageurs
- Plus-values écologiques !!!
- Etc.

Quelles déclinaisons régionales?

PR différentes à proposer selon les régions écologiques → indigénat et adaptation
Référence à une délimitation biogéographique pertinente → marque « végétal local »



11 régions d'origine



47 producteurs et 592 espèces
en 2020 en métropole

<https://www.vegetal-local.fr/>

Comment élaborer ces listes?

PUBLIC CIBLE: AMOA/AMOE/prescripteurs/conseillers, porteurs de listes pour les projets de chantiers

RECOMMANDATIONS DU NATIONAL (grandes lignes directrices, aide à la prescription):

- Multitude et diversité d'acteurs et de professionnels: *producteurs* (horticulteurs, pépiniéristes, etc.), *distributeurs* (jardineries, grossistes, etc.), *prescripteurs* (scientifiques, architectes, bureaux d'études, etc.), *utilisateurs* (paysagistes, collectivités, etc.), *gestionnaires*
- Travail collaboratif, consensuel et opérationnel
- Enquête, GT national, GT européen, GT régionaux
- Publications scientifiques, rapports techniques, initiatives similaires (DAUPI, CBN, etc.), autres pays (AlterIAS, ASAP, etc.), etc.

→ **Préconisations et cadre commun, mais sans obligations**

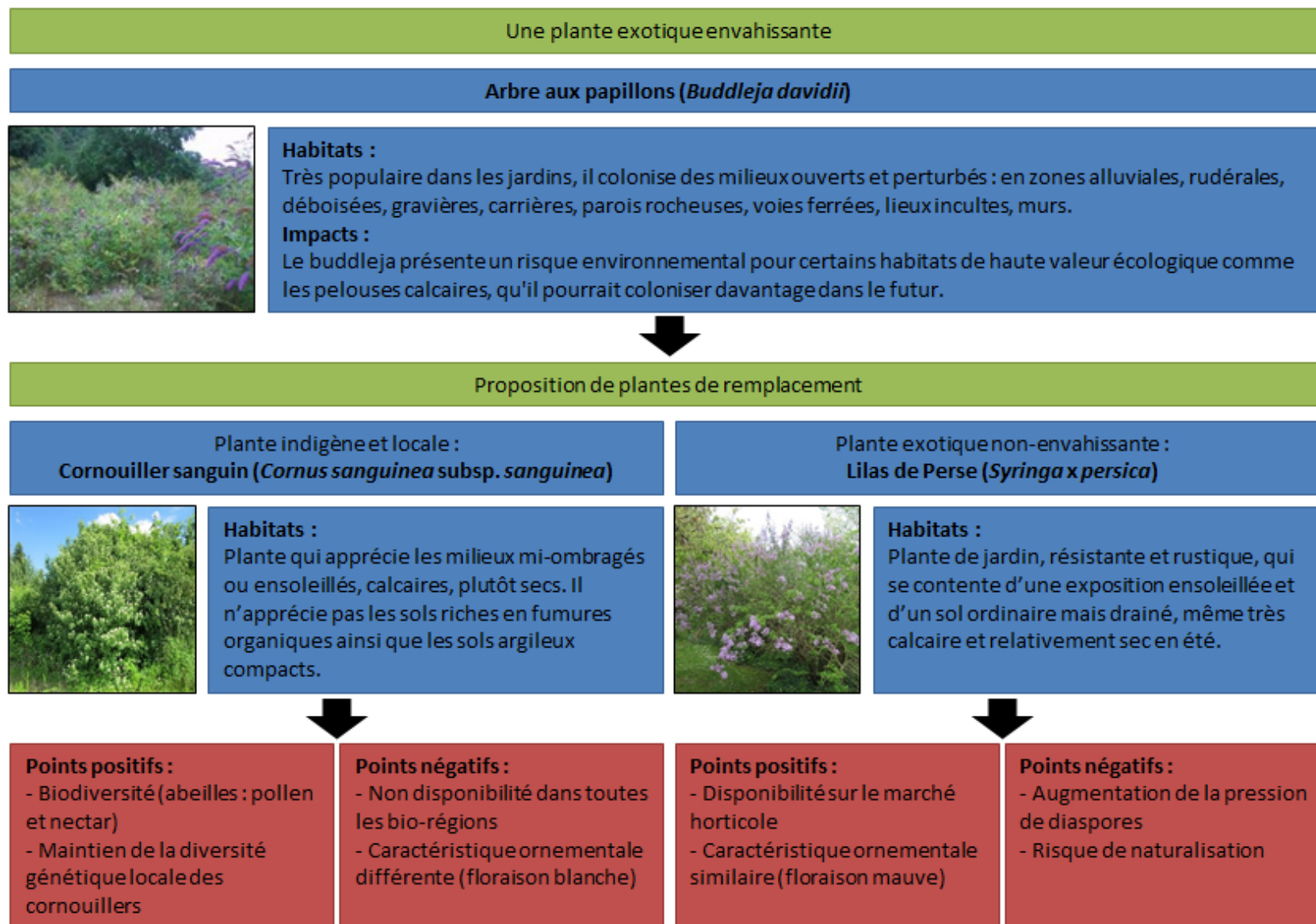
CONCEPTIONS AU REGIONAL (territorialisation/décentralisation, prise de décision):

- Constitution d'un GT par les porteurs de projets de listes
- Outils/travaux existants: exemple de Floriscope de VAL'HOR
- Marchés/filières existants: exemple de Corsica Grana du CBNC
- Promotion/valorisation des listes: communication/formation, charte/suivi, expérimentations/tests, devenir DPRR des PE-NE, etc.

→ **S'appuyer sur les spécialistes/experts/professionnels, chaque situation est unique**

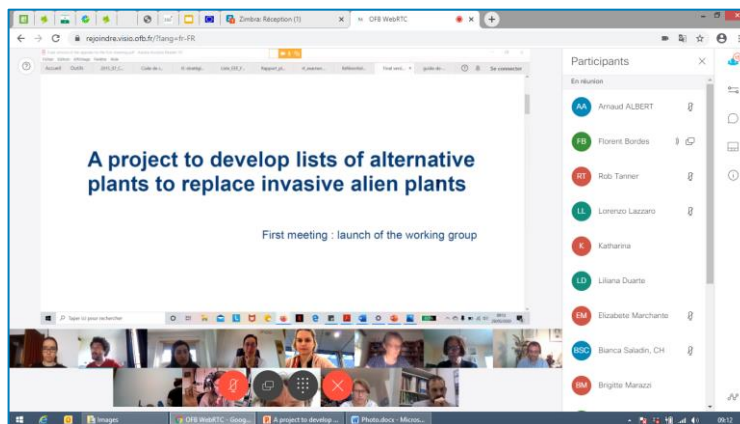
Exemples d'ébauches de listes

Listes en fonction des régions et des contextes pour chaque PEE



État d'avancement

- Rédaction d'un guide technique d'aide et de propositions de listes
- Relectures en cours du guide (niveaux national et européen)
- Appel à contributeurs pour les listes (niveaux régionaux)
- Publication avec le Pôle de partage des connaissances scientifiques et techniques
- Diffusion dans les réseaux et sur les plateformes
- Autres supports/livrables pour appropriation




Merci!

Questions/commentaires?

Arnaud Albert
arnaud.albert@ofb.gouv.fr

Florent Bordes
florent.bordes@ofb.gouv.fr

A decorative graphic in the bottom right corner consisting of overlapping, curved shapes in various shades of blue, ranging from light to dark.